Déposer des sacs à l'entrée des magasins

ar Visiteur															
Une superette peut-elle consommateurs à ce suje		obliger	à	déposer	nos	sacs	et	cartables	à	l'entrée?	quels	sont	les	droits	des
Par Visiteur															
Chère madame,															

une superette peut-elle nous obliger à déposer nos sacs et cartables à l'entrée? quels sont les droits des consommateurs à ce sujet?

Il n'existe aucune loi qui interdise à une supérette ou un supermarché d'interdire l'entrée aux personnes disposant d'un sac, les mettant ainsi dans l'obligation de les déposer à l'entrée.

En pratique, les centres commerciaux sont conciliants, pour des raisons de pure commercialisation, mais rien ne leur interdit de demander une dépose des sacs, ou bien de les agrafer.

Très cordialement.